

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 171

Objet : Autorisation d'achat de kakémonos destinés aux actions de communication du CISPD

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attributions du Président,

Vu les dispositions en vigueur relatives aux compétences du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ;

Vu la proposition financière l'entreprise « la maison du kakémono » ;

Considérant la nécessité de renforcer la visibilité et l'efficacité des actions de prévention menées par le CISPD sur le territoire ;

Considérant que le CISPD conduit des actions de sensibilisation et de prévention auprès des établissements scolaires, notamment sur les thématiques du harcèlement, des conduites à risque et du vivre-ensemble, ainsi que des interventions destinées aux jeunes du territoire ;

Considérant qu'il est nécessaire de disposer de supports de communication adaptés afin d'assurer une meilleure identification des actions menées lors des manifestations, forums, interventions en milieu scolaire et événements de prévention ;

Considérant le montant total est 732.90€ HT soit de 879.48€ TTC pour 10 kakémonos ;

DECIDONS

ARTICLE 1

D'accepter la proposition financière de l'entreprise « la maison du kakémono » pour un montant de 732.90€ HT soit de 879.48€ TTC pour 10 kakémonos ;

ARTICLE 2

Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Fait à Senlis, le

Signé électroniquement par
Audrey ALLEMAND, par délégation de Alain BATTAGLIA



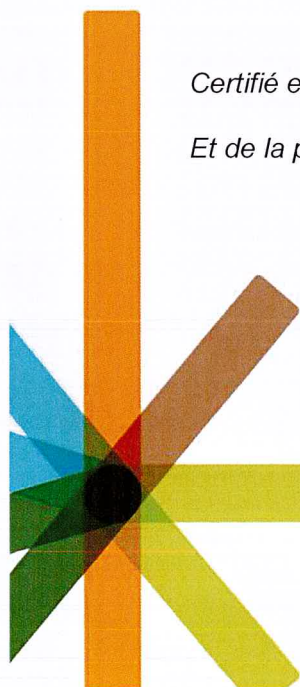
Le 27 juillet 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :

28 JUL. 2026

Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le :

28 JUL. 2026



So Artistic
3, rue de la Seigneurie
91700 Villiers sur Orge
France,

RCS Evry B 853 275 063 00016
N° de TVA Intracommunautaire: FR51853275063
S.A.S au capital de 10 000 euros

Contacter notre service client au 01.76.34.03.13 ou par mail à
devis@laisondukakemono.fr

Vos références

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le 28/07/2026

ID : 060-200066975-20260728-2026_171-AR



N° de devis

Valable jusqu'à : août 10, 2026

Nom du compte: CCSO

Nom du contact: Karine Sureau

DEVIS LA MAISON DU KAKÉMONO

Objet : 10 rolls up regular en 85x200 cm

Expédier à:

CCSSO
43 avenue Felix Louat
60300 SENLIS
France

Facturer à:

CCSSO
30 avenue Eugène Gazeau
60300 SENLIS
France

Nom du produit	Quantité	Tarif H.T	Taxes	Montant H.T
Roll Up Regular // Roll-Up Regular - MEME VISUEL - Hauteur : 200 cm - Largeur : 85 cm - Poids : Environ 3 kg - Impression : réalisée sur Toile haut de gamme en Polyester (sans PVC) classée anti-feu M1 - Accessoires : Sac de transport matelassé - garanti : 1 an pièce et main d'oeuvre (mécanisme de l'enrouleur) - Délai : J+5 (*)	10	€ 71,00	TVA 1 - 20.0%	€ 710,00
Bon à Tirer Valable pour 1 visuel Frais pour : - contrôle du fichier du visuel que vous nous fournirez - envoi de 1 B.A.T (Bon à Tirer) numérique à valider avant lancement de la production. * Si vous transmettez un visuel généré par IA, la résolution de ce type de fichier n'est pas suffisante pour assurer une bonne qualité d'impression grand format.	1	€ 10,00	TVA 1 - 20.0%	€ 10,00
Frais de port - Participation aux frais d'emballage et d'expédition: livraison 1 point en France Métropolitaine	1	€ 12,90	TVA 1 - 20.0%	€ 12,90

Bon pour accord, le :
Signature

Sous-total H.T € 732,90

Total Taxes € 146,58

Net à payer TTC € 879,48

Coordonnées bancaires:

Conditions de règlement :

NOM : SO ARTISTIC
IBAN : FR76 1695 8000 0119 0661 7099 097
BIC-ADRESSE SWIFT : QNTOFRP1XXX

100% à la commande

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le 28/07/2026



ID : 060-200066975-20260728-2026_171-AR

(*) Délais de livraison, ce qu'il faut savoir :

Les délais indiqués commencent à partir de la validation de vos fichiers par notre service PAO et du paiement. Pour les BAT, validez sous 6 heures après réception pour éviter tout retard.

Pour vos projets importants, pensez à prévoir une marge de sécurité de 24 à 48h et à nous signaler vos impératifs.